



Publicité d'une consultation de marchés publics

Dépositaire de la consultation :

Etablissement : Lycée polyvalent Marcel Rudloff
Adresse : 21 avenue François Mitterrand
 Quartier des Poteries
 67200 STRASBOURG

Pouvoir adjudicateur : M. RAFFIN-MARCHETTI RODOLPHE
Contact : M. BOUMEDIENE Mohamed
Tel : 03 90 40 44 10
Fax :
Email : mohamed.boumediene@ac-strasbourg.fr

Détail de la consultation - PAJI/15/02523 :

Type de produit : GS09 : Services - Horloge - Entretien, réparations, matériels et travaux
Objet : Amélioration du fonctionnement de la sonnerie du lycée

Nature : Marché à procédure adaptée (MAPA) en application des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Le présent document vaut acte d'engagement, cahier des clauses particulières et règlement de la consultation. Il est accompagné de deux annexes numérotées.

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix dans les limites fixées par l'article 45 du code des marchés publics.

Objet : Réalisation d'un diagnostic sur le fonctionnement et l'efficacité de la sonnerie intercours du lycée polyvalent Marcel Rudloff et propositions de remédiation des dysfonctionnements.

Le système de sonorisation du lycée polyvalent Marcel Rudloff date de l'ouverture de l'établissement en 1998.

Nous constatons que la lisibilité des sonneries intercours est variable entre les zones et au sein des différentes zones. Ainsi, en relevant le volume dans telle ou telle zone, la sonnerie pourra être trop forte dans certains secteurs et toujours pas assez forte dans d'autres.

Sans que nous puissions en comprendre la raison, des variations de volume sont constatées dans les différentes zones à chaque fois que le microphone est utilisé (il est d'ailleurs peu audible et distinct).

Ce phénomène est également constaté après chaque coupure de courant.

Allotissement :

- Lot unique :

Une visite des lieux devrait permettre à chaque candidat d'élaborer l'offre la plus pertinente possible.

1. L'entreprise retenue devra déterminer les travaux de remédiation nécessaires et précis pour améliorer le fonctionnement de la sonnerie intercours du lycée. L'objectif étant que cette dernière soit parfaitement audible dans toutes les zones de l'établissement, sans exception.

2. L'entreprise retenue devra assurer que l'utilisation du microphone ne soit plus la cause d'altérations consécutives du fonctionnement de la sonnerie.

3. L'entreprise retenue devra proposer un système d'alarme spécifique utilisable en cas d'accident majeur (qui s'agit d'un exercice ou d'une alerte réelle à l'initiative de l'autorité préfectorale, par exemple) qui soit compatible avec notre installation et distinct du signal d'alarme utilisé par les autorités de l'Etat.

4. L'entreprise retenue devra proposer une extension de la sonnerie intercours afin que cette dernière soit audible dans la salle HMI (sous-sol du bâtiment H), l'affectation de certains locaux ayant été modifiée depuis l'ouverture de l'établissement (des salles de travail sont maintenant utilisées en tant que salles de classe).

Le lycée Marcel Rudloff, exploitant des locaux dont le propriétaire est le conseil régional d'Alsace, engage une procédure de mise en concurrence afin de sélectionner l'offre la plus intéressante au regard des critères spécifiques énoncés ci-dessus.

Si il se révélait que les travaux proposés devaient être de la compétence du propriétaire des locaux, l'attribution de ce marché pourrait en être affectée.

Pouvoir adjudicateur : Le lycée Marcel Rudloff, représenté par son proviseur, M. Claude Hautenauve.

Publicité de l'offre : Parution sur le site www.aji-france.com, rubrique « liste des marchés publics »

Modalités d'exécution : Le présent marché est régi par l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et services. Les travaux seront réalisés pendant les périodes de vacances scolaires de la zone B.

Classement des offres : Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, les critères de sélection des offres seront pondérés comme suit :

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Qualité des produits :	30 %
Qualité des services associés :	5 %
Prix :	60 %
Critères environnementaux, sociaux ou solidaires :	5 %

Consultation publiée du 11/05/2015 au 12/06/2015. Echéance le 12/06/2015 à 18h00 (Heure de Paris).

AJI - Gestion pour l'Education

58 avenue Saint Augustin

06200 Nice

Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98

contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics (Suite)

Détail de la consultation - PAJI/15/02523 (Suite) :

Descriptif :

la qualité des produits : 30%
le prix : 60%
la qualité du service proposé : 5%
les critères environnementaux, sociaux ou solidaires : 5%

Publication : Du 11/05/15 au 12/06/15

La durée de cette publication a été réfléchie afin de tenir compte de la période des vacances scolaires et notamment de la fermeture du site du lundi 04 au jeudi 07 mai 2015).

Date limite de dépôt de candidature : le 12/06/15 à 18h00.

Attribution : le 15/06/15. Les soumissionnaires non-retenus seront prévenus par courrier électronique.

Liste des fichiers publiés avec cette consultation :

- Fonctionnement de la sonnerie du lycée - Annexe 1 - Schéma de cablage.pdf
- Fonctionnement de la sonnerie du lycée - Annexe 1 - Schéma de cablage.pdf.png
- Fonctionnement de la sonnerie du lycée - Annexe 2 - Plan de masse.pdf
- Fonctionnement de la sonnerie du lycée - Annexe 2 - Plan de masse.pdf.png
- LEGTPI MARCEL RUDLOFF - MAPA n°05-2015 - Amélioration fonctionnement sonnerie du lycée.pdf
- LEGTPI MARCEL RUDLOFF - MAPA n°05-2015 - Amélioration fonctionnement sonnerie du lycée.pdf.png